



Conseil d'administration
Séance du 13 mars 2023

ACTE ADMINISTRATIF Acte 05/2023	Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 12 décembre 2022
------------------------------------	---

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Le Conseil d'administration adopte le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2022.

A Saint Etienne le 15 mars 2023
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 22	CONTRE : 0	ABST : 0
-----------	------------	----------



Conseil d'administration
Séance du 13 mars 2023

ACTE ADMINISTRATIF Acte 06/2023	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ
	Modification des statuts de l'UFR Médecine

Vu le code de l'Education et notamment ses articles 713-1 à 713-3, L719 et suivants, L123-3, D719-1 à D719-47-6,
Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
Vu l'arrêté du 18 mars 1994 modifiant l'arrêté du 8 novembre 1985 portant création d'unités de formation et de recherche dans les universités et les instituts nationaux polytechniques,
Vu les statuts de l'Université modifiés,
Vu la délibération du Conseil de gestion de l'UFR Médecine du 25 janvier 2023
Vu la consultation de la commission des statuts en date du 30 janvier 2023,

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet réuni le 13 mars 2023, après avoir délibéré, approuve la modification des statuts de l'UFR Médecine.

A Saint Etienne, le 15 mars 2023
Le Président du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 22

CONTRE : 0

ABST : 0



**Conseil d'administration
Séance du 13 mars 2023**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 07/2023	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ
	Création du centre du don des corps

Vu le code de l'Education et notamment ses articles 713-1 à 713-3, L719 et suivants, L123-3, D719-1 à D719-47-6,
Vu le code de la Santé publique,
Vu le décret n°2022-719 du 27 avril 2022 relatif au don de corps à de fins d'enseignement médical et de recherche,
Vu la loi Bioéthique n°94-653 du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain
Vu les statuts de l'Université modifiés,
Vu les statuts de l'UFR de Médecine,
Vu la délibération du Conseil de gestion de l'UFR Médecine du 24 février 2023

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet réuni le 13 mars 2023, après avoir délibéré, approuve les statuts du Centre du don des corps de la Faculté de Médecine Jacques Lisfranc.

A Saint Etienne, le 15 mars 2023
Le Président du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 22

CONTRE : 0

ABST : 0



**Conseil d'administration
Séance du 13 mars 2023**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 08/2023	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ
	Modification des statuts de l'UFR Sciences et Techniques

Vu le code de l'Education et notamment ses articles 713-1 à 713-3, L719 et suivants, L123-3, D719-1 à D719-47-6,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu l'arrêté du 18 mars 1994 modifiant l'arrêté du 8 novembre 1985 portant création d'unités de formation et de recherche dans les universités et les instituts nationaux polytechniques,

Vu les statuts de l'Université modifiés,

Vu la délibération du Conseil de gestion de l'UFR Sciences et Techniques du 16 septembre 2022

Vu la consultation de la commission des statuts en date du 30 janvier 2023,

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet réuni le 13 mars 2023, après avoir délibéré, approuve la modification des statuts de l'UFR Sciences et Techniques.

A Saint Etienne, le 15 mars 2023

Le Président du Conseil d'Administration,

Le Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 22

CONTRE : 0

ABST : 0



Conseil d'administration
Séance du 13 mars 2023

ACTE ADMINISTRATIF Acte 09/2023	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ
	Modification des statuts de l'IUT de Saint-Etienne

Vu le code de l'Education et notamment ses articles 713-1 à 713-3, L719 et suivants, L123-3, D719-1 à D719-47-6,
Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
Vu l'arrêté du 18 mars 1994 modifiant l'arrêté du 8 novembre 1985 portant création d'unités de formation et de recherche dans les universités et les instituts nationaux polytechniques,
Vu les statuts de l'Université modifiés,
Vu la délibération du Conseil de gestion de l'IUT de Saint-Etienne du 15 novembre 2022
Vu la consultation de la commission des statuts en date du 30 janvier 2023,

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet réuni le 13 mars 2023, après avoir délibéré, approuve la modification des statuts de l'IUT de Saint-Etienne.

A Saint Etienne, le 15 mars 2023
Le Président du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 22

CONTRE : 0

ABST : 0